



**PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE DEPARTEMENTALE  
EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS**

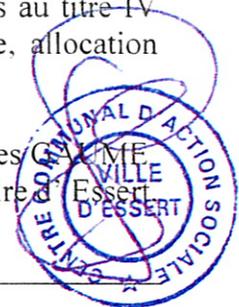
**MISE A JOUR REGISTRE COMMUNAL – ANNEE 2010**

D'après la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 et le décret d'application n° 2004-926 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 abrogé par décret n° 2005-1135 du 07 septembre 2005 concernant la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées les maires sont invités à recueillir les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en font la demande afin de favoriser l'intervention des services sociaux.

Les catégories de la population pouvant être inscrites sur le registre sont :

- les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- les personnes âgées de plus de 60 ans bénéficiant d'une aide à domicile
- les personnes adultes handicapées bénéficiant d'un des avantages prévus au titre IV du livre II du code de l'action sociale et des familles (aide à domicile, allocation d'aide sociale, carte d'invalidité...) ou d'une pension d'invalidité.

Yves G...  
Maire d'Essert



**DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DU PLAN D'ALERTE ET  
D'URGENCE EN CAS DE RISQUES EXCEPTIONNELS  
A RETOURNER EN MAIRIE D' ESSERT**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Coordonnées du service intervenant à domicile : \_\_\_\_\_

Coordonnées de la personne à prévenir en cas d'urgence : \_\_\_\_\_

Fait à Essert le : \_\_\_\_\_

Signature